

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 07 mai 2018 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Messieurs les conseillers : Yvon Larochelle
Claude Paulin
Adam Rousseau
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 15 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par Monsieur le conseiller, Monsieur Adam Rousseau.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire ;
 - 2.0 Régularité convocation et constat de quorum ;
 - 3.0 Adoption de l'ordre du jour ;
 - 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Droit de véto relatif à la résolution 093-04.2018 ;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2018;
 - 4.3 Adoption du procès-verbal du 09 avril 2018 ;
 - Info 4.4 Suivi du procès-verbal du 09 avril 2018 ;
 - 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 18 avril 2018 ;
 - 6.0 Correspondance :
 - 6.1 Demande de location à titre gratuit du CCFGL – bal de finissants ;
 - 6.2 Demande de location à titre gratuit du CCFGL – Octoberfest ;
 - 6.3 Demande de remboursement d'une surtaxe de non résident pour activité sportive ;
 - 6.4 Réclamation suite au bris d'une boîte aux lettres ;
 - 6.5 Réclamation suite au bris d'une boîte aux lettres ;
 - 6.6 Adoption du bordereau de correspondance du 03 avril au 01 mai 2018 ;

- 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Chambre de commerce régionale de Windsor ;
 - 7.2 Souper aux homards au profit de la fondation du CSSS du Val-Saint-François ;
 - 7.3 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 avril 2018 ;
- Info 7.3 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 avril 2018 ;
- 8.0 Période de questions (15 minutes) ;
- 9.0 Sécurité publique :
 - 9.1 Services de la Sûreté du Québec ;
 - 9.2 Appui concernant les démarches du règlement d'emprunt de la Régie incendie pour l'achat d'un camion autopompe ;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Soumissions : contrôle de la qualité des matériaux TECQ 2018 ;
 - 10.2 Soumissions : rechargement de gravier ;
 - 10.3 Soumissions : achat de membrane ;
 - 10.4 Changement de la limite de vitesse sur le rang 2 sud ;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Bris d'une pompe à la station de pompage numéro 5 ;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Dérogation mineure 2018-04-0002 ;
 - 12.2 Avis de motion de l'adoption d'un règlement constituant un comité consultatif en urbanisme ;
 - 12.3 Présentation et adoption d'un projet de règlement constituant un comité consultatif en urbanisme ;
- 13.0 Loisirs et culture :
 - 13.1 Félicitations aux bénévoles et organisme de l'année 2018 ;
 - 13.2 Gestionnaire du restaurant du parc des Pionniers ;
 - 13.3 Affichage - préposé aux parcs ;
 - 13.4 Tonte des pelouses ;
 - 13.5 Fête des tout-petits ;
 - 13.6 Parade de la fête nationale 2018 ;
 - 13.7 Permis de réunion fête nationale 2018 ;
 - 13.8 Création d'une réserve – phase 2 du parc Hérons Bernaches ;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation ;
- 15.0 Affaires nouvelles ;
- 16.0 Période de questions (15 minutes) ;
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance

123-05.2018 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

124-05.2018 4.1 DROIT DE VÉTO RELATIF À LA RÉOLUTION # 093-04.2018

Monsieur le maire, Gérard Messier a exercé son droit de véto, le 13 avril 2018, relativement à la résolution # 093-04.2018. En conséquence, la résolution est à nouveau soumise à la considération du conseil.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des membres, de rejeter la résolution

093-04.2018 en référence au procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2018.

ADOPTION : 6 POUR

125-05.2018 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2018,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 mars 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTION : 6 POUR

126-05.2018 4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 09 avril 2018 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 09 avril 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

***** 4.4 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 09 AVRIL 2018**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

***** 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 18 AVRIL 2018 – MRC**

Monsieur le maire, Gérard Messier ne résume aucun dossier.

127-05.2018 6.1 DEMANDE DE LOCATION À TITRE GRATUIT DU CCFGL – BAL DE FINISSANTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance reçue le 23 avril 2018 du comité de parents « Bal de finissants 2018 École Arc-en-Ciel » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location à titre gratuit du centre communautaire France-Gagnon-Laprade le 20 juin 2018 de 16h00 à 22h00 pour le bal de finissants 2018 de l'école primaire Arc-en-Ciel ;

QUE la municipalité assume les frais pour l'entretien ménager ;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise à la gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

ADOPTION : 6 POUR

128-05.2018 6.2 DEMANDE DE LOCATION À TITRE GRATUIT DU CCFGL – OCTOBERFEST

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 13 avril 2018 du comité organisateur de l'école primaire Arc-en-Ciel pour l'activité « Souper Octoberfest 2018 » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location à titre gratuit du centre communautaire France-Gagnon-Laprade le 13 octobre 2018 pour le souper bénéfique Octoberfest ayant pour but d'amasser des fonds afin de financer des projets-école ;

QUE la municipalité assume les frais pour l'entretien ménager ;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise à la gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

ADOPTION : 6 POUR

129-05.2018 6.3 DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE SURTAXE DE NON-RÉSIDENT POUR ACTIVITÉ SPORTIVE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 24 avril 2018 de Madame Joanie Beaudin demandant un remboursement de la surtaxe de loisirs de non-résident pour son fils inscrit au club de Baseball Sherbrooke ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente loisirs avec la ville de Windsor exclut cette activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser un remboursement de 80% de la surtaxe de non-résident facturé par le club de Baseball Sherbrooke, lequel montant représente l'équivalent de la part de la municipalité quant à l'entente intermunicipale de loisirs avec la ville de Windsor et le règlement de taxation annuelle ;

ET QUE ce remboursement d'une valeur de 80,00\$ soit autorisé sur présentation d'une preuve d'inscription au club Baseball Sherbrooke.

ADOPTION : 6 POUR

130-05.2018 6.4 RÉCLAMATION SUITE AU BRIS D'UNE BOÎTE AUX LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 15 février 2018 quant à une réclamation pour bris d'une boîte aux lettres face au 622 chemin Saint-François ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer le demandeur que la municipalité autorise le remboursement de cette boîte aux lettres sur présentation de pièces justificatives ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le budget de voirie.

ADOPTION : 6 POUR

131-05.2018 6.5 RÉCLAMATION SUITE AU BRIS D'UNE BOÎTE AUX LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la plainte du 11 mars 2018 quant à une réclamation pour bris d'une boîte aux lettres face au 247 rang 6 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à la majorité des conseillers (*Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet*) d'informer le demandeur que la municipalité autorise le remboursement de cette boîte aux lettres sur présentation de pièces justificatives ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le budget de voirie.

**ADOPTION : 5 POUR
ABSTENTION 1**

Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun s'abstient de voter.

132-05.2018 6.6 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 03 AVRIL AU 01 MAI 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 03 avril au 01 mai 2018.

ADOPTION : 6 POUR

133-05.2018 7.1 CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE WINDSOR

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 04 avril 2018 de la Chambre de Commerce Régionale de Windsor quant à la campagne annuelle de « membership »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite informer la Chambre de Commerce Régionale de Windsor que Monsieur le conseiller Alexandre Roy est nommé représentant de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton renouvelle son abonnement à la Chambre de Commerce Régionale de Windsor pour les années 2018-2020 et autorise le paiement de la cotisation totale de 180,00\$ excluant taxes.

ADOPTION : 6 POUR

134-05.2018 7.2 SOUPER AUX HOMARDS AU PROFIT DE LA FONDATION DU CSSS DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 31 mars 2018 de la Fondation du Centre de santé et des services sociaux du Val-Saint-François quant au souper aux homards 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur le conseiller Adam Rousseau à assister à cette activité du mardi, 05 juin 2018 au Centre J.A. Lemay de Windsor et que la municipalité assume les frais de 95,00\$ pour le billet.

ADOPTION : 6 POUR

7.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 AVRIL 2018

La directrice générale résume les résultats au 30 avril 2018. Les revenus sont de 2 285 773,88\$ comparativement à un budget de 2 792 964,00\$. Les dépenses sont de 1 026 676,88\$ sur un budget de 2 515 209,00\$. Les immobilisations sont de 20 454,42\$ versus un budget de 144 755,00\$ pour un excédent à date de 1 238 642,58 \$.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Alain Bergeron demande si la municipalité a adopté une résolution concernant les travaux de la rue de l'Église. La directrice générale répond que oui.

Monsieur Alain Bergeron demande des explications sur la clause 1.6 du contrat concernant les transporteurs en vrac secteur Richmond inc. Monsieur le maire répond.

2^e Monsieur Philippe Bégin commente l'embauche des transporteurs en vrac dans les autres municipalités.

Monsieur Philippe Bégin explique que la compagnie TGC a un problème avec les transporteurs en vrac.

3^e Monsieur René Lapierre explique que les artisans sont des surveillants de chantier.

Monsieur René Lapierre demande que la municipalité signe une entente avec l'association régionale des transporteurs en vrac.

4^e Monsieur Yves Bibeau demande si la différence de prix en valait la peine ? Monsieur Philippe Bégin commente.

*** Monsieur le conseiller Yvon Larochelle demande qu'on regarde la possibilité de signer un contrat avec les artisans.

*** Monsieur le maire aimerait organiser une rencontre avec les artisans pour mieux comprendre les enjeux.

5^e Monsieur Alain Bergeron commente l'embauche des transporteurs locaux.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture 100832 du 27 mars 2018 au montant de 173 028,00\$ pour les services de la Sûreté du Québec – année 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser les deux (2) versements de la facture 100832 au montant respectif de 86 514,00\$ au Ministère de la Sécurité publique, le premier versement dû le 30 juin et le deuxième, le 31 octobre 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02.210.00.961 « Contribution Sûreté du Québec » ; laquelle dépense est prévue au budget 2018.

ADOPTION : 6 POUR

136-05.2018 9.2 APPUI CONCERNANT LES DÉMARCHES DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE LA RÉGIE INCENDIE POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 072-03.2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie demande d'abroger la résolution 072.03.2018 afin de corriger le montant du règlement d'emprunt ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie a budgété et s'apprête à aller de l'avant en ce qui a trait à un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion :

- autopompe de type custom ;
- 6 places assises dans la cabine ;
- essieu arrière simple ;
- pompe 1250 «gipm avec l'option pump and roll»
- réservoir d'eau 1250 gallons impérial ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a adopté le règlement d'emprunt 2018-02-13 lors de sa séance extraordinaire du 17 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a envoyé une demande aux municipalités participantes afin de fournir une résolution d'appui concernant le règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un camion autopompe au montant de 687 125,00\$;

CONSIDÉRANT QUE la répartition se fera à même le budget annuel de la Régie incendie selon la quote-part de chacune des municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'appuyer la Régie incendie dans leur démarche de règlement d'emprunt au montant de 687 125,00\$ sur une période de quinze (15) ans auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ET QUE la résolution 072-03.2018 soit ainsi abrogée.

ADOPTION : 6 POUR

137-05.2018 10.1 SOUMISSIONS : CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX TECQ 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre (4) soumissions pour le contrôle de la qualité des matériaux en référence aux travaux à être effectués sur une partie de la rue de l'Église est dans le cadre du programme TECQ 2018, à savoir ;

EnglobeCorp	11 545,85\$ excluant les taxes
Exp	12 339,00\$ excluant les taxes
Labo S.M. inc.	14 395,00\$ excluant les taxes
Protekna Services Techniques inc.	9 700,20\$ excluant les taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de la soumission du 13 avril 2018 de la compagnie Protekna Services Techniques inc. au montant de 9 700,20\$ excluant les taxes pour services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTION : 6 POUR

138-05.2018 10.2 SOUMISSIONS : RECHARGEMENT DE GRAVIER

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 107-04.2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions suite à l'appel d'offres sur invitation pour le rechargement de gravier, à savoir :

. Pavages Maska inc.	22 420,13\$ incluant les taxes
. Les Ardoises M & M inc.	41 391,00\$ incluant les taxes

CONSIDÉRANT la conformité du plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 1^{er} mai 2018 de la compagnie Pavages Maska inc. au montant de 22 420,13\$ incluant les taxes et selon le document d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 3 000 tonnes métriques de granulats mélangés de gravier concassé/ardoise 0 ¾ (avec un minimum de 25% de gravier) pour les rangs 5, 6 et 7 ;

D'autoriser l'embauche d'un surnuméraire pour la période du rechargement et/ou d'un entrepreneur ;

ET QUE ces dépenses soient assumées par la réserve des carrières sablières.

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le conseiller Yvon Larochelle demande si les matériaux sont conformes. La directrice générale répond que deux personnes ont vérifié la conformité.

139-05.2018 10.3 SOUMISSIONS : ACHAT DE MEMBRANE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions pour l'achat de toiles, à savoir :

. Innovex	13 209,00\$ excluant les taxes
. JUHoule	13 533,20\$ excluant les taxes

Terraquavie

15 360,00\$ excluant les taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 30 mars 2018 de la compagnie Innovex au montant de 13 209,00\$ excluant les taxes pour la fourniture de vingt (20) rouleaux de membrane à être installés en dessous du rechargement de gravier ;

ET QUE cette dépense soit assumée par la réserve des carrières sablières.

ADOPTION : 6 POUR

140-05.2018 10.4 CHANGEMENT DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LE RANG 2 SUD

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé d'une problématique de vitesse sur le rang 2 sud ;

CONSIDÉRANT la configuration de ce chemin ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de procéder au changement de la limite de vitesse sur le rang 2 sud de 80 à 60 kilomètres.

ADOPTION : 6 POUR

141-05.2018 11.1 BRIS D'UNE POMPE À LA STATION DE POMPAGE NUMÉRO 5

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé du bris d'une pompe à la station de pompage numéro 5 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service de la compagnie Entreprises Express-Électrique ltée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 24 avril 2018 de la compagnie Entreprises Express-Électrique ltée au montant de 4 675,00\$ excluant les taxes pour la réparation d'une pompe Flygth à la station de pompage numéro 5.

ADOPTION : 6 POUR

142-05.2018 12.1 DÉROGATION MINEURE 2018-04-0002

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9161-5328 Québec Inc. demande un permis pour l'agrandissement de l'immeuble du 60 rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9161-5328 désire obtenir une dérogation mineure pour la marge avant à 3.25 mètres du côté du chemin Labrie et à 7.57 mètres du côté de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE la marge avant requise est de 8 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-France Pinard et Monsieur Mikael Laroche sont propriétaires de cet emplacement depuis 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 17 avril 2018, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis public du 18 avril 2018, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure 2018-04-0002.

ADOPTION : 6 POUR

143-05.2018 12.2 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Monsieur le conseiller Adam Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption un règlement constituant un comité consultatif en urbanisme.

ADOPTION : 6 POUR

144-05.2018 12.3 PRÉSENTATION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le conseiller Adam Rousseau lors de la séance ordinaire du 07 mai 2018 quant à un projet de règlement constituant un comité consultatif en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est résumé comme suit : il vise à encadrer le fonctionnement du comité consultatif en urbanisme de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement constituant un comité consultatif en urbanisme soit adopté, tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

145-05.2018 13.1 FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES ET ORGANISME DE L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a souligné l'implication des bénévoles dans la communauté le 19 avril 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des

conseillers qu'une lettre de félicitations signée par le maire, Monsieur Gérard Messier au nom du conseil municipal soit envoyée à Mesdames Carmen Brown, Lisette Courtemanche, Mireille Dubois, Nicole Garant, Thérèse Messier, Cynthia Nadeau, Josée Picard, Lise Therrien Jolin ainsi qu'à Messieurs Bruno Bergeron, Yves LaMadeleine, Gaston Roy, lesquels ont été nommés bénévoles par leur organisme respectif;

ET au comité de loisirs, nommé organisme de l'année 2018.

ADOPTION : 6 POUR

146-05.2018 13.2 GESTIONNAIRE DU RESTAURANT DU PARC DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que Madame Micheline Bérubé est intéressée à s'occuper du restaurant du parc des Pionniers pour la saison 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité de nommer Madame Micheline Bérubé, gestionnaire du restaurant du parc des Pionniers aux conditions suivantes :

- la gestionnaire assure les opérations du restaurant pour toutes les activités prévues au parc des Pionniers pour la saison 2018 ;
- la gestionnaire prend le restaurant dans son état actuel ;
- la gestionnaire paye le gaz propane et la location de la bonbonne ;
- la municipalité assure l'entretien des équipements ;
- la municipalité avise des dates des événements ;
- la gestionnaire fait le ménage à la fin de la saison.

ADOPTION : 6 POUR

147-05.2018 13.3 AFFICHAGE – PRÉPOSÉ AUX PARCS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Kevin Gagnon informe le chef d'équipe aux travaux publics ce 23 avril 2018 qu'il n'est plus disponible pour combler la fonction de préposé aux parcs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à procéder à l'affichage de ce poste.

ADOPTION : 6 POUR

148-05.2018 13.4 TONTE DES PELOUSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que la tonte des pelouses des stations de pompage 1, 2 et 5 ainsi que le terrain du garage municipal et du parc Hérons Bernaches soient effectués en sous-traitance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service verbal en date du 16 avril 2018 de Gazon DMG quant à la tonte des pelouses des stations de pompage 1, 2 et 5 ainsi que le terrain du garage municipal et du parc Hérons Bernaches au montant total de 1 175,00\$ pour la saison 2018.

ADOPTION : 6 POUR

149-05.2018 13.5 FÊTE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 25 avril 2018 de Madame Virginie Fortin, au nom du comité de la fête des tout-petits, demandant d'utiliser gratuitement les infrastructures du parc des Pionniers ainsi qu'une contribution financière pour la tenue d'une fête de tous les services de garde accrédités ou privés ainsi que de tous les tout-petits ne fréquentant pas les services de garde ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de considérer cet évènement dans le cadre de la politique familiale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer la demanderesse que le conseil autorise la tenue de cet évènement sans frais, vendredi le 06 juillet 2018 de 8h00 à 14h00 au parc des Pionniers, quant à l'utilisation des salles de bain, d'un frigidaire du restaurant, d'eau potable, de prises électriques et d'accès à l'eau ;

D'autoriser le versement d'une contribution de 500,00\$ sur présentation de factures reliées à cet évènement ;

QUE cette contribution de 500,00\$ soit imputée au poste comptable 02.701.40.999 « Loisirs culture - Politique familiale » ;

QUE Madame Fortin s'engage à publiciser l'évènement incluant le logo de la municipalité ;

ET QU'une demande écrite concernant la tenue de cet évènement annuel soit adressée au conseil municipal avant le processus budgétaire 2019.

ADOPTION : 6 POUR

150-05.2018 13.6 PARADE DE LA FÊTE NATIONALE 2018

CONSIDÉRANT la procédure d'autorisation du réseau routier pour la tenue d'évènements spéciaux dont l'entretien de la route relève du Ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT que le comité de la fête nationale 2018 organise une parade d'une durée approximative de 1 heure, soit entre 12h30 et 13h30 le 23 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur s'assure de la bonne coordination de cette parade en utilisant un système de communication, un nombre de bénévoles suffisants pour assurer la circulation et en demandant la présence d'une auto patrouille de la Sûreté du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton appuie et recommande l'émission du permis par le Ministère des Transports pour la tenue de la parade de la fête nationale, édition 2018 selon les détails de la demande du permis d'évènements spéciaux ;

ET QUE cette résolution soit transmise au Ministère des Transports du Québec.

ADOPTION : 6 POUR

151-05.2018 13.7 PERMIS DE RÉUNION - FÊTE NATIONALE 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton appuie et recommande l'émission de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux concernant les activités de la fête nationale 2018 du 23 au 24 juin 2018, lesquelles activités auront lieu au parc des Pionniers et au centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

ADOPTION : 6 POUR

152-05.2018 13.8 CRÉATION D'UNE RÉSERVE – PHASE 2 DU PARC HÉRONS BERNACHES

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des rues des Hérons et des Bernaches ont lancé une campagne de financement pour la phase 2 du parc Hérons Bernaches ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'affecter au surplus accumulé – phase 2 du parc Hérons Bernaches la somme de 6 980,00\$ reçue du comité.

ADOPTION : 6 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 10 AVRIL AU 06 MAI 2018

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800258					annulé	
201800259 (C)	6099		2018-04-11	24	BELL Canada	595,68 \$
201800260 (C)	6100		2018-04-16	37	HYDRO-QUEBEC	1 386,48 \$
201800261 (C)	6101		2018-04-16	539	REVENU QUEBEC - 01	123,84 \$
201800262 (I)	6102	I	2018-04-17	37	HYDRO-QUEBEC	1 342,86 \$

Total des chèques émis

3 448.86\$

COMPTES A PAYER DU 07 MAI 2018

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800263 (I)	6129		2018-05-08	18	L'ETINCELLE	66,43 \$
201800264 (I)	6108		2018-05-08	24	BELL Canada	597,53 \$
201800265 (I)	6118		2018-05-08	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	472,80 \$
201800266 (I)	6121		2018-05-08	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	344,03 \$
201800267 (I)	6126		2018-05-08	37	HYDRO-QUEBEC	1 421,31 \$
201800268 (I)	6137		2018-05-08	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	720,00 \$
201800269 (I)	6139		2018-05-08	41	PETITE CAISSE	65,40 \$
201800270 (I)	6142		2018-05-08	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	104,29 \$
201800271 (I)	6109		2018-05-08	51	BELL MOBILITE	135,50 \$
201800272 (I)	6156		2018-05-08	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	1 049,34 \$
201800273 (I)	6110		2018-05-08	72	BIBLIOTHEQUE MICHELINE-GILBERT	2 750,00 \$
201800274 (I)	6116		2018-05-08	120	COMMISSION DES TRANSPORTS DU	140,00 \$
201800275 (I)	6114		2018-05-08	131	CHAMBRE DE COMMERCE DE WINDSOR	206,96 \$
201800276 (I)	6128		2018-05-08	169	JUHOULE	1 231,27 \$
201800277 (I)	6124		2018-05-08	201	GREAT WEST	1 812,50 \$
201800278 (I)	6143		2018-05-08	231	POMPEX INC.	298,37 \$

201800279 (I)	6131	2018-05-08	233	LOCATION WINDSOR	205,18 \$
201800280 (I)	6148	2018-05-08	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE WINDSOR	1 246,00 \$
201800281 (I)	6123	2018-05-08	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	36,00 \$
201800282 (I)	6151	2018-05-08	276	REVENU DU Canada	3 816,44 \$
201800283 (I)	6149	2018-05-08	277	REGIMES DE RETRAITE ET ASS. QUÉBEC	557,16 \$
201800284 (I)	6152	2018-05-08	278	REVENU DU QUEBEC	9 140,98 \$
201800285 (I)	6153	2018-05-08	300	SANI ESTRIE INC.	5 659,21 \$
201800286 (I)	6113	2018-05-08	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	785,79 \$
201800287 (I)	6122	2018-05-08	433	FONDATION CENTRE SANTE SERVICES	95,00 \$
201800288 (I)	6138	2018-05-08	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201800289 (I)	6112	2018-05-08	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	415,22 \$
201800290 (I)	6140	2018-05-08	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	1 513,32 \$
201800291 (I)	6157	2018-05-08	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	307,82 \$
201800292 (I)	6159	2018-05-08	506	UAP INC.	121,81 \$
201800293 (I)	6104	2018-05-08	694	AMAROUCHE FATEH	1 064,00 \$
201800294 (I)	6133	2018-05-08	723	MARCHE ST-FRANCOIS	1 564,04 \$
201800295 (I)	6135	2018-05-08	755	MESSIER GÉRARD	45,99 \$
201800296 (I)	6117	2018-05-08	766	CREATIONS JADE	443,34 \$
201800297 (I)	6155	2018-05-08	828	SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX DE	1 107,64 \$
201800298 (I)	6146	2018-05-08	853	PUROLATOR INC.	12,37 \$
201800299 (I)	6145	2018-05-08	878	PUBLIDIFFUSION	1 279,67 \$
201800300 (I)	6160	2018-05-08	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	222,68 \$
201800301 (I)	6130	2018-05-08	914	LIBERTVISION	221,34 \$
201800302 (I)	6119	2018-05-08	965	DUPUIS MARYSE	154,48 \$
201800303 (I)	6127	2018-05-08	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	887,08 \$
201800304 (I)	6144	2018-05-08	1014	PRO DE LA NIVELEUSE	1 084,85 \$
201800305 (I)	6136	2018-05-08	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	1 545,44 \$
201800306 (I)	6125	2018-05-08	1053	GROUPE ENVIRONEX	112,22 \$
201800307 (I)	6158	2018-05-08	1096	TOITURES MORNEAU	11 440,01 \$
201800308 (I)	6111	2018-05-08	1125	BOISVERT CINDY	53,96 \$
201800309 (I)	6107	2018-05-08	1168	BEAUDIN JOANIE	80,00 \$
201800310 (I)	6115	2018-05-08	1174	COMITE DE LOISIRS-	100,00 \$
201800311 (I)	6105	2018-05-08	1206	AUMOND ANNE-MARIE	925,00 \$
201800312 (I)	6161	2018-05-08	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	397,34 \$
201800313 (I)	6103	2018-05-08	1240	8348871 canada inc. -Longus Estrie	258,69 \$
201800314 (I)	6106	2018-05-08	1264	BANQUE DE MONTREAL	215,24 \$
201800315 (I)	6154	2018-05-08	1274	SFL PLACEMENTS	435,32 \$
201800316 (I)	6132	2018-05-08	1278	MAILHOT MARIE EVE	650,00 \$
201800317 (I)	6162	2018-05-08	1279	WASTE MANAGEMENT	1 853,66 \$
201800318 (I)	6141	2018-05-08	1280	PICARD JOSEE	55,00 \$
201800319 (I)	6147	2018-05-08	1281	QUEBEC MUNICIPAL	160,97 \$
201800320 (I)	6150	2018-05-08	1282	REGISTRAIRE DES ENTREPRISES	54,40 \$
201800321 (I)	6120	2018-05-08	1283	ELECTRO-5 INC.	31,51 \$

Total des chèques émis

61 934,01 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001

13 065.48\$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

7 450.72\$

153-05.2018 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 07 mai 2018 au montant de 61 934,01\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer les paiements à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1^e Madame Gertrude Allard demande la cause du bris de la pompe à la station de pompage no 5. Monsieur le maire mentionne que la compagnie Aquatech a constaté qu'une pompe sur deux ne fonctionnait pas.

Madame Gertrude Allard demande de l'information sur la dérogation mineure. La directrice générale donne les explications.

Madame Gertrude Allard demande pourquoi elle a été invitée à la rencontre des travaux sur la rue de l'église. Monsieur le maire répond que la population devait être informée vu la circulation sur cette rue.

- 2^e Monsieur René Lapierre a constaté que près du 97 rang 5, il serait préférable de mettre une membrane avec du MG56 lors du rechargement. Monsieur le maire répond que cette situation sera à l'ordre du jour du comité de voirie. Monsieur le conseiller Michel Frappier donne des explications concernant le rechargement de l'année dernière avec l'ajout de membrane.

- 3^e Monsieur Claude Maheux n'est pas d'accord avec l'épandage de calcium sur les routes municipales.

Monsieur Claude Maheux a constaté le manque d'entretien des infrastructures d'égouts sanitaires sur le chemin Labrie. Il donne des solutions avec l'expérience de sa compagnie.

Monsieur Claude Maheux aimerait être invité lors de contrat. Monsieur le maire répond que les comités sont formés pour répondre au besoin. Des discussions s'en suivent.

- 4^e Madame Marie-Ève Frappier demande le budget pour le rechargement de gravier. Monsieur le conseiller Michel Frappier répond que le montant est de 60 000,00\$.

Madame Marie-Ève Frappier désire savoir si une plus grande quantité de gravier sera mise vu le montant de la soumission de Pavage Maska inc. La directrice générale répond que l'on doit prendre en considération l'achat de membrane, l'embauche de personnel etc.

Madame Marie-Ève Frappier commente le meilleur état du rang 5 lors du printemps et explique la situation du fossé côté droit. Monsieur le conseiller Michel Frappier mentionne que le comité de voirie a ciblé ce fossé.

- 5^e Monsieur Philippe Bégin commente le déneigement dans le fossé près du 337 chemin de la Rivière. Des discussions s'en suivent,

- 6^e Monsieur Gustave Lebel demande quand l'inspecteur sera embauché ? Monsieur le maire répond qu'un inspecteur sera embauché prochainement pour une période de 6 mois.

Monsieur Gustave Lebel mentionne que des permis sont en attentes. La directrice générale indique que tous les permis respectent les délais.

7^e Monsieur Alain Bergeron demande si la municipalité a un plan quinquennal ? La directrice générale répond que le plan est triennal.

Monsieur Alain Bergeron demande si dans le budget 2018, on répare la rue de l'Église est près de chez lui. La directrice générale répond que le programme PIRLL a annoncé une subvention 1 200 000,00\$ et les travaux devrait se réaliser en 2020 et 2021.

154-05.2018 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h05.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière